

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot de l'exécutif

Suite à la présentation de Jacques Bérubé aux salariés de l'usine, il nous apparaissait important de remettre certaines choses en perspective. S'il est vrai que les salariés ont refusé de donner un mandat à l'exécutif syndical pour négocier un incitatif à la retraite, il est faux de prétendre que nous ne leur parlons pas. Au retour de l'assemblée générale, nous avons avisé l'employeur qu'on ne pouvait pas négocier mais que s'il faisait une autre offre, on irait la présenter aux membres. Ce qu'ils ont refusé de faire. L'exécutif syndical parle avec la direction de l'entreprise sur une base régulière et même s'il ne nous écoute pas, il est faux de prétendre qu'on ne discute pas. On ne discute pas d'incitatif à la retraite mais on discute de plusieurs autres sujets.

Depuis le refus de la proposition par l'assemblée générale, il nous apparaît plus que clair que toutes les décisions de la direction sont prises avec la seule intention de faire payer aux membres leur décision de rejeter les offres patronales. L'esprit de vengeance de la direction a pris le dessus sur la raison et la saine gestion. Vous voulez des exemples, en voici quelques-uns : On fait de la sous-traitance alors qu'il y a des salariés réguliers en mises à pied, on fait faire de la bière (pour le marché du Québec) à London même s'il en coûterait moins cher de la produire à Montréal. Nous avons proposé des solutions, qui coûteraient moins chères, pour chacune des situations et la direction fait toujours la sourde oreille. Si ce n'est pas de la mauvaise foi et un esprit de vengeance qui font agir la direction de la sorte on devrait les discipliner car ils n'agissent pas en propriétaires, comme ils nous demandent de le faire. Ils ne font preuve d'aucune flexibilité mais ils ont le culot de demander aux salariés plus de flexibilité. Comment peut-on demander à quelqu'un qui est rap-

pelé au travail sur trois quarts différents, dans la même semaine, de faire preuve de plus de flexibilité?

S'il est vrai que l'exécutif syndical, lors de l'assemblée générale spéciale, s'attendait à recevoir un mandat pour aller négocier, en faisant la rétrospective des événements, nous en arrivons à la conclusion que le refus des membres de nous donner un mandat pour négocier un incitatif à la retraite, fut une excellente décision. En effet, malgré le refus des membres, une nouvelle ligne à canette sera installée, sans que personne ne perde son RASPAC, sans que la clause de sous-traitance n'ait été fragilisée et l'incitatif supplémentaire de retraite offert par l'employeur n'entrait en vigueur qu'en 2014, donc aucune retraite supplémentaire pour permettre au moins anciens de travailler à court terme. Quand on fait le calcul, on en arrive à la conclusion que les membres avaient raison de rejeter la proposition de l'employeur. Alors, contrairement à monsieur Bérubé, qui jette le blâme sur les salariés, l'exécutif syndical tient à féliciter les membres pour leur solidarité. Nous aurons une nouvelle ligne à canette à Montréal, sans avoir fait de compromis. Comme au poker, quand on « bluff » des fois on gagne, des fois on perd. Puisque les membres n'ont pas mordu au « bluff » de l'employeur, nous en sortons tous gagnants. Il semble que l'égo de monsieur Bérubé soit incapable de digérer le revers. Nous devons donc vivre avec ses sautes d'humeur et son « power trip ».

À moins qu'un autre dirigeant ne le ramène à la raison, afin que l'on puisse se tourner vers l'avenir et travailler sur des solutions qui profiteront à tous.

Votre comité exécutif

Volume 9, No : 05

Octobre 2012

Dans ce numéro

• Mot de l'exécutif	1
• La capsule juridique	2
• V.-P. SST	3
• V.-P. Expédition	
• Sudoku	4
• Caricature	
• Départ et Nouveau	

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

La Capsule Juridique



Les testaments

Vous vous questionnez sur la nécessité de faire votre testament? Que vous possédiez un portefeuille bien garni ou de petites économies en banque, et que vous soyez à peine majeur ou presque centenaire, vous avez intérêt à rédiger un testament.

Pourquoi faire un testament?

- Pour choisir vous-même vos héritiers et la façon dont vos biens seront répartis entre eux.
- Pour vous assurer qu'un bien qui vous tient à cœur aboutira entre les mains d'une personne en mesure de l'apprécier.
- Pour désigner une personne (ou plusieurs) à titre de liquidateur, qui sera responsable de

- régler votre succession, et définir ses pouvoirs.
- Pour réduire l'impôt sur vos biens à votre décès.
 - Pour nommer un tuteur à vos enfants mineurs.
 - Pour déterminer qui sera responsable d'administrer l'héritage de vos enfants jusqu'à leur majorité et comment cet héritage devra être administré.
 - Pour planifier le transfert et la gestion de votre entreprise.
 - Pour éviter, autant que possible, des surprises ou des querelles à votre famille.

Et parce que rédiger un testament ne fait pas mourir...!

Pas seulement pour les riches!

Le testament est le seul document officiel qui vous permet de choisir et de faire connaître la façon dont vous voulez que vos biens soient répartis à votre décès. Sans testament, ce sont les règles établies par le Code civil du Québec qui détermineront leur sort.

Rédiger votre testament est également l'occasion de faire le point sur votre situation financière et de prendre certaines décisions pour faire en sorte que vos proches ne manquent de rien après votre décès

Cauchemars vécus

Cas 1 – Christine

Christine et Samuel sont séparés depuis deux ans, mais ils

n'ont jamais divorcé. Samuel partage maintenant sa vie avec son fils Éric et sa nouvelle conjointe, Nancy, avec laquelle il est copropriétaire d'une magnifique maison près d'un lac.

Le mois dernier, Samuel est décédé à la suite d'un accident d'automobile. Lors du règlement de la succession, Nancy apprend que Samuel n'a pas fait de testament. C'est donc Christine, l'ex-conjointe de Samuel, et leur enfant, Éric, qui hériteront des biens de Samuel. Pour conserver sa maison, Nancy devra racheter la part de la maison qui appartient désormais à Christine et à Éric... si Christine y consent.

Cas 2 – Josh

Josh et Julie ont tous deux 30 ans et vivent ensemble depuis cinq ans. Ils ne sont pas ma-

riés, n'ont pas d'enfants et n'ont jamais fait de testament.

Un jour, le contremaître de Josh téléphone à Julie pour lui apprendre que Josh a eu un accident fatal. Les parents de Josh décident alors de régler sa succession. Ils demandent à Julie de leur remettre tout ce qui appartenait à leur fils, puisqu'ils en sont les uniques héritiers (Josh n'avait ni enfant, ni frère, ni sœur).

Julie, le grand amour de Josh, n'hérite de rien du tout, puisqu'un conjoint de fait n'hérite de rien sans un testament en sa faveur.

Alors pensez-y

Source: Protégez-vous en collaboration avec la chambre des notaires

V.-P. S.S.T. (Sylvain Le Riche)

Bonjour à toutes et à tous,

J'aimerais profiter de la semaine nationale de la Santé et Sécurité du Travail qui se tient du 14 au 20 octobre 2012 pour vous présenter un nouveau portail de formation en santé et sécurité au travail qui a été lancé officiellement le 27 septembre 2012 lors du conseil confédéral.

La CSN, en collaboration avec Télusq, a conçu un portail Web sur la Santé et Sécurité du Travail très convivial.

Ce site est ouvert à tous, syndiqués et non syndiqués, la CSN est la seule centrale syndicale à fournir un tel outil de prévention.

Ce site va surtout aider les nouveaux acteurs qui **s'impliquent en santé et sécurité du travail, va servir aussi d'accompagnement pour ceux et celles** qui vont suivre des sessions de formation en SST données par les Fédérations ou les Conseils Centraux. Souvent les participants qui suivent ces formations une fois de retour dans leur milieu de travail sont laissés à eux même, donc le portail de-

viendra un bon outils de référence et d'encadrement à leur suivi de formation.

Pour les plus agueris en SST le site ne sera pas statique mais plutôt dynamique. Au cours des prochains mois, des capsules ou des sections plus techniques ou plus pointues y seront ajoutées.

Une fois de plus je suis fier de faire parti d'une organisation comme la CSN qui a à cœur la prévention pour ses travailleuses et travailleurs.

Voici l'adresse du site: www.formationsst.csn.qc.ca

Sylvain Le Riche
V.-P. SST



V.-P. Expédition (Sylvain Moreau)



Bonjour à toutes et à tous,

La date du déménagement de C.M.M. vers l'usine est supposée être pour la mi-octobre. Plusieurs salariés de l'expédition se demandent comment ça va fonctionner ?

Nous avons eu des rencontres avec les directeurs des deux expéditions et les ressources humaines, il a été convenu qu'il n'y aura qu'un seul département. Cela veut dire un choix de vacance, une roulette de temps supplémentaire et une

ancienneté générale pour le département. Il n'y aura plus de signature pour le choix d'endroit.

Nous avons donc signé une lettre d'entente en biffant les articles de la convention qui ne s'appliqueront plus pour C.M.M. Les règles de convention collective seront les même qu'à l'usine et si jamais C.M.M. redéménageait de l'usine, les articles biffés reprendraient effet dans la convention collective.

Il y a eu des élections pour un

délégué de soir à l'usine et le résultat fut de 38-38. Après entente entre Mario Masse et Réal Corbin, il a été convenu que Réal Corbin agirait comme délégué. Félicitations à Réal. Nous projetons aller en élection, après l'assemblée générale, pour tous les quarts de travail pour les postes de délégués à l'expédition quand C.M.M. sera déménagé à l'usine pour qu'il n'y ait seulement qu'un délégué sur chaque équipe pour le département.

Sylvain Moreau: V.-P. Expédition

Fondation Camp Vol d'été Leucan-CSN

La CSN tient à remercier les 28 315 personnes qui ont acheté des billets ainsi que les commanditaires. Le tirage, organisé par la Fondation Camp Vol d'été Leucan-CSN, a eu le jeudi 27 septembre 2012 à 11 heures. La campagne de financement 2012, incluant la loterie, a permis à la Fondation d'atteindre son objectif. Elle a recueillie 203 900\$.

Merci à tous !



SUDOKU

9	4		5				
	2	6		1	9		
5				3			
		9	8	6			5
8			9		5		3
	5			7	2	6	
				5			4
			4	8		9	7
					1		2
						2	8

N'oubliez pas de mettre
à votre
agenda la date de la
prochaine assemblée
générale

**Le 10 novembre 2012 à
13h00**

Caricature



Départs

François Sénécal
Michel Beaulac
Serge Benoit
Carl Durocher
Jude Marier
Pierre Lebeau
Bonne retraite...

Nouveau Permanent

Aucun à ce jour

Collaborateurs:

Comité journal:

Mylène Tellier
Claude St-Onge

V.P. à l'information:

Robert Daneau
Impression:
Imprimerie